

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 108,75248 (EUR)
(D) 99,27997 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 31/07/2023

Actif géré : 22 682,08 (millions EUR)

Code ISIN : (C) FR0010599399
(D) FR0011463165

Code Bloomberg : BFTAURD FP

Code Reuters : -

Code SEDOL : -

Indice de référence : 100% €STR CAPITALISE (OIS)

Type de VL Monétaire : VL variable

Objectif d'investissement

Obtenir, sur la durée de placement recommandée (entre 1j et 1 mois), une performance supérieure à l'Esther capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des titres publics ou privés 'de bonne qualité' selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, d'une part, à des titres bénéficiant de l'une des deux meilleures notations court terme déterminées par chacune des agences de notation reconnues, émis par des entités privées et, d'autre part, à des titres bénéficiant d'une notation investment grade émis par des entités publiques.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

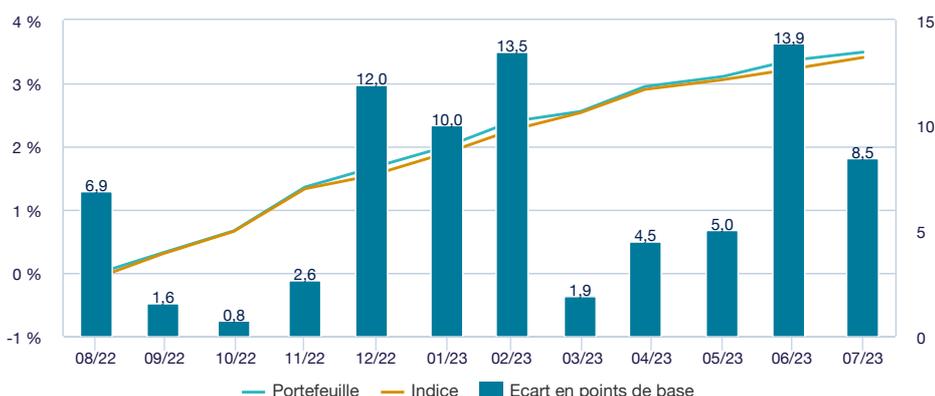
Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 jour à 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le	
	29/12/2022	29/06/2023	27/04/2023	31/07/2022	30/07/2020	31/07/2018	31/07/2013	14/04/2008	
Portefeuille		2,86%	3,49%	3,32%	2,04%	0,32%	0,05%	0,06%	0,55%
Indice		2,77%	3,41%	3,23%	1,97%	0,28%	0,01%	-0,08%	0,28%
Ecart		0,08%	0,08%	0,09%	0,07%	0,03%	0,04%	0,15%	0,27%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Portefeuille	-0,02%	-0,55%	-0,44%	-0,30%	-0,31%	-0,16%	0,01%	0,16%	0,42%	0,35%
Indice	-0,03%	-0,56%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%	0,10%	0,09%
Ecart	0,01%	0,00%	0,02%	0,10%	0,06%	0,19%	0,33%	0,27%	0,32%	0,26%

* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

WAM et WAL (en jours, source : Amundi)

	WAM *	WAL **
31/07/2023	1	117
30/06/2023	1	116
31/05/2023	1	100
28/04/2023	1	96
31/03/2023	1	101
28/02/2023	1	102
31/01/2023	1	101
30/12/2022	1	106
30/11/2022	1	97
31/10/2022	1	97
30/09/2022	1	83
31/08/2022	6	64

** WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours

* WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

Volatilité (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	0,17%	0,19%	0,15%	0,11%
Volatilité de l'indice	0,16%	0,19%	0,15%	0,11%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,01
Note moyenne	A+
Nombre de lignes	438
Nombre d'émetteurs	161

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

MONÉTAIRE STANDARD



Pascal Noaillon

Gérant de portefeuille



Jalila Aziki

Gérante de portefeuille

Commentaire de gestion

Marqué par des prises de paroles de la FED et de la BCE très attendues, le mois de juillet confirme que dans un environnement conjoncturel plus qu'incertain, le marché considère la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies (désinflation sans choc récessif majeur) associé à un arrêt du resserrement monétaire amorcé en mars 2022 et ponctué de 11 hausses des taux aux Etats-Unis et légèrement plus tard, en juillet 2022 pour 9 hausses en zone Euro.

Outre-Atlantique, après une pause lors de la réunion de juin et dans le sillage de chiffres sur l'inflation très encourageants (3% YoY pour la headline contre 4% le mois précédent et 4.8% YoY pour la core contre 5.3% le mois précédent), la FED a tout de même décidé de réhausser de nouveau ses taux de 25 bps, les portant ainsi à 5.25-5.50% mais a accompagné cette hausse d'un discours relativement dovish, laissant penser que le taux terminal a potentiellement été atteint. Cela entérinerait ainsi la dernière phase de la séquence du resserrement monétaire décrite par J. Powell il y a plus d'un an : 1) action « expéditive » pour sortir rapidement de l'accommodation monétaire, 2) mesurer le taux suffisamment restrictif pour qu'offres et demandes se normalisent à travers les marchés, 3) **maintenir ce taux suffisamment longtemps pour orienter la dynamique des prix à la consommation vers la cible des institutions centrales**. La question se pose donc sur la durée de cette dernière phase : quelle durée du maintien des taux directeurs en territoire restrictif est nécessaire afin de voir l'inflation retourner durablement à la cible des banques centrales ? Via les taux de swaps SOFR, le marché anticipe actuellement un plateau à ces niveaux jusqu'à la fin de l'année 2023 avant une chute d'un peu plus de 50 bps au cours de l'année 2024.

En Zone Euro, les problématiques sont assez similaires. La BCE a suivi le mouvement en augmentant également ses taux de 25 bps, portant ainsi son taux de dépôt à 3.75% et en étant bien plus dovish que précédemment lors de son discours. Après avoir martelé lors des précédentes réunions qu'il y avait encore du chemin à parcourir en terme de resserrement monétaire, elle n'a clairement pas exclu l'idée d'une pause (qui serait la première dans ce cycle haussier) lors de la prochaine réunion de septembre. Autant dire qu'après des derniers chiffres sur l'inflation prévisionnelle de juillet mitigés, avec certes une inflation headline en chute (5.3% YoY contre 5.5% le mois précédent) mais une inflation core persistante (5.5%, équivalente au mois précédent), les chiffres de l'inflation pour le mois de juillet à paraître le 18 août seront scrutés avec la plus grande attention par les marchés et les banquiers centraux. En effet, tout comme Jerome Powell, Christine Lagarde a insisté sur le fait que la politique monétaire de la BCE lors des réunions à venir suivrait une approche très « data-dependent ».

Au Royaume-Uni enfin, après des publications de chiffres économiques inquiétants aux mois de mai et juin, ayant engendré une hausse des taux de 50 bps lors de la réunion de juin de la BoE, Andrew Bailey a ralenti la cadence du resserrement monétaire en augmentant les taux directeurs de 25 bps, portant ainsi le taux de dépôt à 5.25%. Cela peut s'expliquer par une chute de l'inflation (7.9% YoY pour la headline contre 8.2% le mois précédent et 6.9% YoY pour la core contre 7.2% le mois précédent) mais celle-ci demeure tout de même très élevée et le marché s'attend encore à au moins deux hausses de 25 bps d'ici la fin de l'année.

Au niveau du marché monétaire européen, les taux de swap 1 an ESTR se négociaient à 381 bps au 31 juillet, en légère baisse sur le mois (-4 bps), symbole d'un marché qui anticipe doucement une fin imminente du resserrement monétaire et un début de ré-assouplissement courant 2024. Consécutivement à la hausse du taux de dépôt de la BCE, l'ESTR devrait quant à lui augmenter de 25 bps début août, aux alentours de 3.65%. Les spreads restent eux relativement stables à l'image des banques françaises notées A1P1 qui émettent en moyenne à ESTR+17bps sur 6 mois et ESTR+29bps sur 12 mois, en ligne avec le mois précédent.

La durée de vie moyenne du fonds (WAL) au 31 juillet est de 117 jours (+1 jour par rapport à juin) et sa sensibilité taux (WAM) est stable à 1 jour, afin de ne pas pâtir de la hausse des taux. Les liquidités et OPC monétaires représentent 32.6% du fonds, en légère hausse sur le mois et le fonds est exposé à 12.5% à des émetteurs corporates, stable sur le mois. Sur le mois, nous avons investi un peu plus de 3.5 milliards d'euros dont 52% sur des financières et 48% sur des corporates, ces investissements ayant une WAL moyenne de 199 jours, en nette hausse comparés à ceux du mois de juin (+37 jours).

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

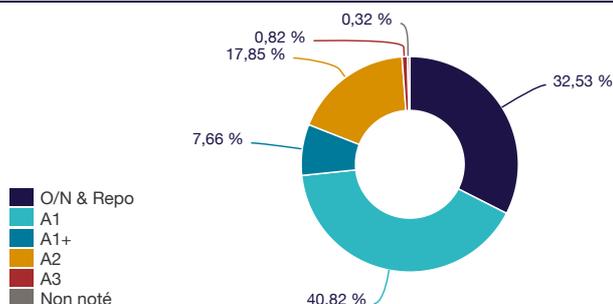
Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
PORTUGAL	0,74%	01/08/2023	Portugal	REPO	LA BANQUE POSTALE
BNP PARIBAS FORTIS SA	0,71%	12/02/2024	Belgique	Monétaire	-
BNP PARIBAS SA	0,69%	02/08/2023	France	Monétaire	-
ING BANK NV	0,58%	23/04/2024	Pays-Bas	Monétaire	-
UNICREDIT SPA	0,57%	08/09/2023	Italie	Monétaire	-
CREDIT AGRICOLE SA	0,53%	22/12/2023	France	Monétaire	-
ITALIAN REPUBLIC	0,53%	01/08/2023	Italie	REPO	BANCO BILBAO VISCAYA ARGENTARIA - ES
CRCAM NORMANDIE-SEINE	0,52%	05/07/2024	France	Monétaire	-
NORDEA BANK ABP	0,51%	15/07/2024	Finlande	Monétaire	-
SOCIETE GENERALE	0,49%	02/04/2024	France	Monétaire	-

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

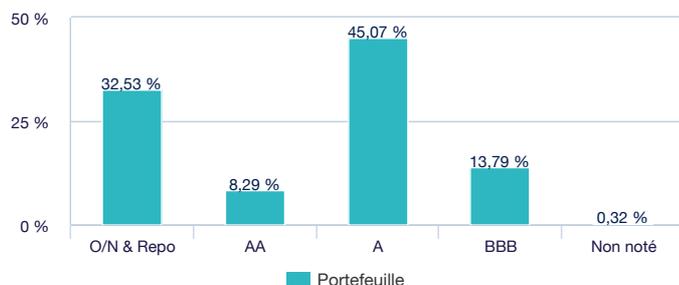
* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Répartition par notations court terme (Source : Amundi) *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie ni exclusivement, ni mécaniquement sur les notations émises par les agences de notation; elle s'appuie principalement sur l'expertise des équipes de BFT.

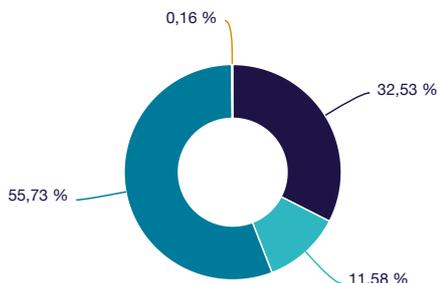
Répartition par notations long terme (Source : Amundi)



Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie ni exclusivement, ni mécaniquement sur les notations émises par les agences de notation; elle s'appuie principalement sur l'expertise des équipes de BFT.

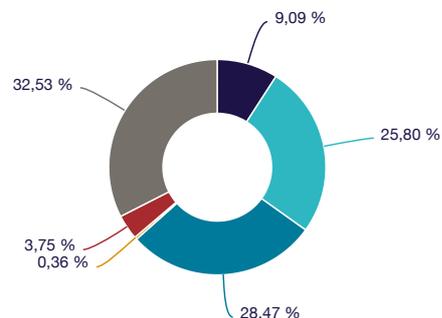
MONÉTAIRE STANDARD ■

Répartition du portefeuille - Secteurs (Source : Amundi)



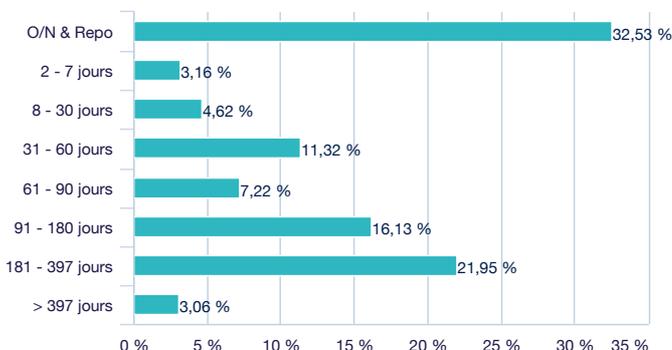
- O/N & Repo
- Corporate
- Finance
- Etats & Agences

Répartition du portefeuille - Types d'instruments (Source : Amundi)



- Obligations
- Commercial Papers
- NEU CP
- Putable
- Dépôts à terme
- O/N & Repo

Répartition par maturités (Source : Amundi) *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Matrice Notations long terme / Maturités (Source : Amundi)

	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Non noté	O/N & Repo	Total
0-4 mois	0,91%	2,65%	11,85%	4,26%	3,62%	3,08%	7,09%	0,82%	0,32%	32,53%	67,13%
4-12 mois	1,20%	2,91%	15,93%	6,30%	1,26%	0,44%	1,78%	-	-	-	29,81%
12-18 mois	-	-	0,40%	0,20%	-	-	0,38%	-	-	-	0,98%
18-24 mois	-	0,63%	0,24%	0,75%	0,26%	-	0,20%	-	-	-	2,08%
Total	2,11%	6,19%	28,42%	11,51%	5,14%	3,52%	9,46%	0,82%	0,32%	32,53%	100%

Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie ni exclusivement, ni mécaniquement sur les notations émises par les agences de notation; elle s'appuie principalement sur l'expertise des équipes de BFT .

MONÉTAIRE STANDARD ■

Matrice Pays / Secteurs / Maturités (Source : Amundi)

	0-1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	Total
Zone Euro	5,82%	15,33%	11,76%	18,62%	0,90%	52,43%
Belgique	0,05%	0,14%	0,27%	0,91%	-	1,37%
Corporate	0,05%	0,03%	-	-	-	0,08%
Finance	-	0,11%	0,27%	0,91%	-	1,29%
Finlande	-	0,66%	0,29%	1,15%	-	2,10%
Finance	-	0,66%	0,29%	1,15%	-	2,10%
France	3,27%	9,13%	7,01%	12,85%	0,70%	32,95%
Corporate	0,90%	2,58%	0,26%	0,09%	0,26%	4,08%
Finance	2,37%	6,46%	6,69%	12,76%	0,45%	28,72%
Etats & Agences	-	0,09%	0,07%	-	-	0,16%
Allemagne	0,46%	0,55%	0,34%	0,20%	-	1,54%
Corporate	0,38%	0,42%	0,34%	0,20%	-	1,33%
Finance	0,08%	0,13%	-	-	-	0,21%
Irlande	0,20%	-	0,06%	-	-	0,26%
Corporate	0,20%	-	-	-	-	0,20%
Finance	-	-	0,06%	-	-	0,06%
Italie	0,84%	2,40%	0,79%	0,28%	-	4,30%
Corporate	0,20%	0,31%	-	-	-	0,51%
Finance	0,64%	2,09%	0,79%	0,28%	-	3,80%
Luxembourg	0,51%	0,51%	0,43%	0,64%	-	2,08%
Corporate	0,16%	-	-	-	-	0,16%
Finance	0,35%	0,51%	0,43%	0,64%	-	1,93%
Pays-Bas	0,09%	0,66%	0,89%	1,40%	-	3,04%
Corporate	0,09%	0,60%	0,31%	-	-	1,00%
Finance	-	0,06%	0,58%	1,40%	-	2,04%
Espagne	0,42%	1,29%	1,68%	1,19%	0,20%	4,77%
Corporate	0,13%	0,35%	0,13%	-	-	0,61%
Finance	0,28%	0,94%	1,55%	1,19%	0,20%	4,16%
Reste du monde	2,86%	3,51%	3,89%	2,62%	2,16%	15,04%
Canada	-	0,26%	1,25%	-	1,18%	2,69%
Finance	-	0,26%	1,25%	-	1,18%	2,69%
Japon	0,42%	0,31%	-	-	0,21%	0,94%
Corporate	0,18%	-	-	-	0,21%	0,39%
Finance	0,24%	0,31%	-	-	-	0,55%
Jersey	0,29%	0,00%	-	-	-	0,29%
Corporate	0,29%	0,00%	-	-	-	0,29%
Norvège	-	-	0,26%	-	-	0,26%
Finance	-	-	0,26%	-	-	0,26%
Suède	0,43%	1,19%	1,31%	2,42%	0,18%	5,53%
Corporate	0,43%	0,41%	0,18%	-	-	1,02%
Finance	-	0,78%	1,13%	2,42%	0,18%	4,51%
Suisse	-	0,11%	-	-	-	0,11%
Corporate	-	0,11%	-	-	-	0,11%
Royaume-Uni	0,43%	1,13%	0,83%	-	-	2,39%
Corporate	-	0,05%	-	-	-	0,05%
Finance	0,43%	1,08%	0,83%	-	-	2,34%
États-Unis	1,29%	0,52%	0,24%	0,20%	0,59%	2,83%
Corporate	0,38%	0,34%	0,24%	0,20%	0,59%	1,75%
Finance	0,91%	0,17%	-	-	-	1,09%
O/N & repo	32,53%	-	-	-	-	32,53%

MONÉTAIRE STANDARD ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	BFT Investment Managers
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	31/08/2015
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Monétaire standard
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) FR0010599399 (D) FR0011463165
Code Bloomberg	BFTAURD FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	1,00%
Frais Fonctionnement Gestion Direct	0,30% TTC
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	30,00%
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,09% (prélevés) - 31/03/2022
Coûts de transaction	0,02%
Frais de conversion	
Durée minimum d'investissement recommandée	1 jour à 1 mois
Historique de l'indice de référence	01/04/2021: 100.00% €STR CAPITALISE (OIS) 02/01/2012: 100.00% EONIA CAPITALISE (O.I.S.) (BASE 360) - DISCONTINUED 14/04/2008: 100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360) (BFT)
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours connu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J
Particularité	Non

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

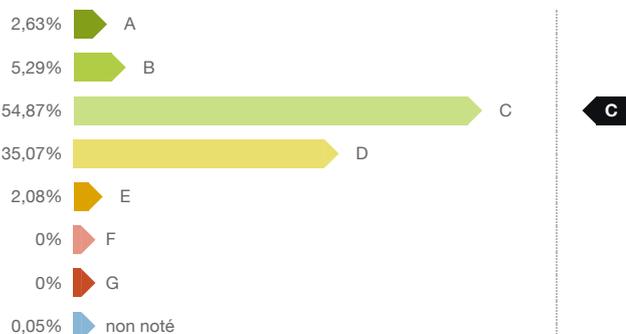
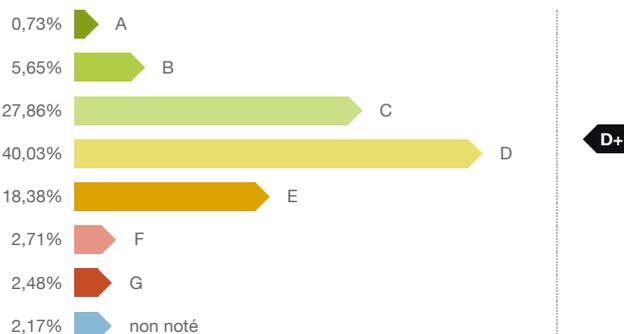
ISR selon Amundi

Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes F et G ¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement après exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés
- 3-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²De l'univers de référence³

Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	B-
Social	C
Gouvernance	C-
Note Globale	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	167
% du portefeuille noté ESG ²	99,95%

Label ISR



¹ En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

MONÉTAIRE STANDARD ■

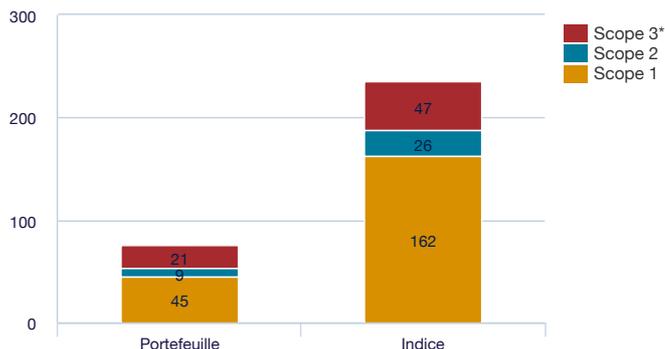
Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO₂ / M€ (portefeuille/indice) : 75 / 235

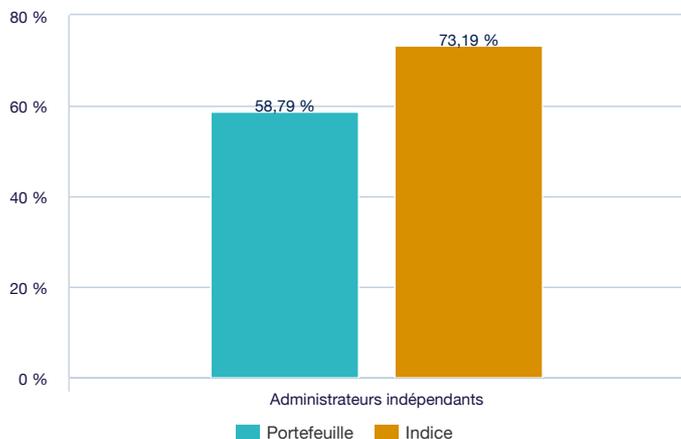


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).
* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture : 98,88% (Portefeuille) / 96,77% (Indice)

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration

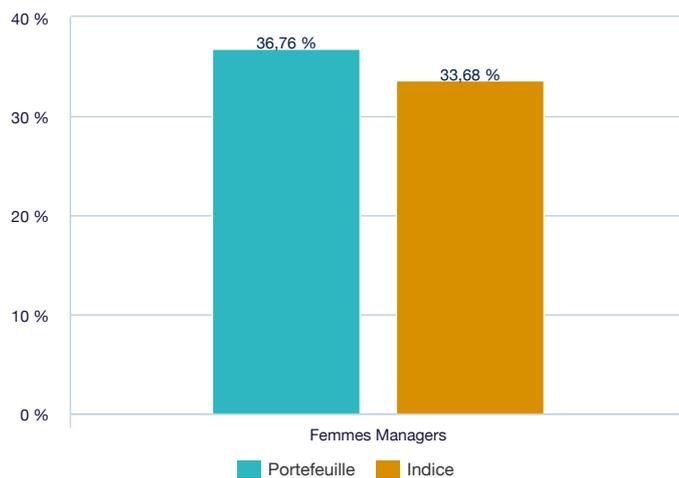


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 88,43% / 92,35%

Social²

Mixité des Managers

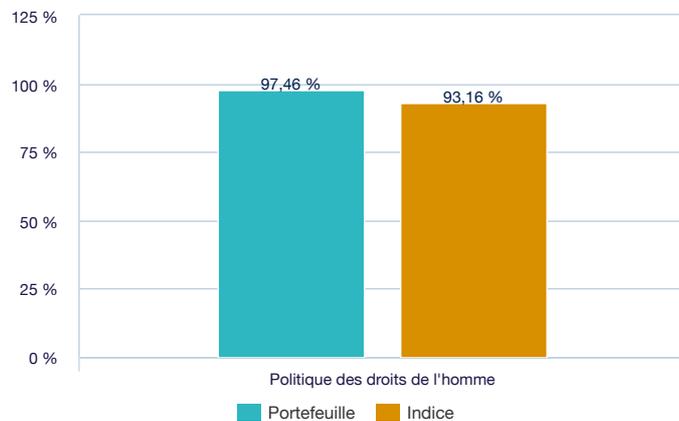


Pourcentage moyen de managers féminins au sein des entreprises.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 95,24% / 80,38%

Respect des droits Humains

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture : 88,43% (Portefeuille) / 92,58% (Indice)

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Indicateur Social: Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres/nombre total de cadres*100. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.